

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 05 janvier 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	31 décembre 2024	31 décembre 2024
23	22	23		

Délibération n° 2025 01 07 : Désignation des membres aux différents syndicats

L'an deux mille vingt-cinq, **jeudi 9 janvier** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANN, Philippe CLAIR, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAU, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Valérie RIVÉ).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'installation du nouveau conseil municipal le 13 décembre dernier, il y a lieu de désigner les représentants auprès des différents EPCI et syndicats pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire explique qu'il existe deux possibilités :

- Le vote à bulletin secret,
- Le vote à main levée,

Pour chacun des deux votes il faut que la majorité absolue soit recueillie :

- Vote à bulletin secret 23
- Vote à main levée 23

C'est donc à la majorité absolue que le vote du renouvellement des délégués aux différents syndicats aura lieu à main levée.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la représentation de la commune aux syndicats ci-après :

- **SOLURIS** : 1 Titulaire et 1 Suppléant
- **Eau 17** : 1 Titulaire et 1 Suppléant
- **SIAH GÈRES-DEVISE** : 1 membre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **A l'unanimité, Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **A l'unanimité, dit que** Christophe Foloppe (Titulaire), et Isabelle DUMONT (Suppléante) représenteront la commune pour le syndicat « SOLURIS »
- **A la majorité, avec 2 abstentions (MM. Malterre et Kamp), dit que** Mickaël Bouyer (Titulaire) et Jean-Yves Boucard (Suppléant) représenteront la commune pour le Syndicat « Eau17 ».
- **A l'unanimité,** Jean-Yves Boucard (Titulaire) et Mickaël Bouyer (Suppléant) représenteront la commune pour le Syndicat « SIAH GERES-DEVISE »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 9 janvier 2025

Le Maire,

Christophe FOLOPPE

